



**Association Foncière Pastorale autorisée
De Villard Reymond**
489 chemin des chalets 38520 VILLARD REYMOND
N°SIRET : 293380192400011
contact-mairie@villard-reymond.fr

Compte rendu N° 4 - 2023

Le syndicat de l'AFPA de Villard-Reymond, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Mme Chantal THEYSSET à la Salle polyvalente communale de Villard-Reymond le 28 octobre 2023 à 16H00.

Titulaires présents : M. CHABERT Patrick – Mme THEYSSET Chantal

Titulaires absents : -

Suppléants présents : M. LAFOREST Jean Pierre – M. GRANDJEAN Bernard

Suppléants absents : M. CANET Nicolas – M. CHABERT Christian

Soit 2 syndics titulaires et 2 syndics suppléants donc 4 voix

Secrétaire de séance : M. GRANDJEAN Bernard

Ordre du jour

- Délibération pour remboursement de frais engagés par M. Patrick CHABERT
- Bilan de l'Estive 2023
- Convention pluriannuelle (suite à donner)
- Affouage du 16 septembre 2023
- Travaux de débroussaillage
- Retour sur la réunion avec les éleveurs

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR M. CHABERT Patrick

M. Patrick CHABERT, membre titulaire du Conseil Syndical de l'AFPA de Villard Reymond a engagé des frais pour la journée dédiée à l'affouage qui s'est déroulée sur la Commune, le samedi 16 septembre 2023. Ces frais correspondent à des frais de bouche pour le repas du midi et à des frais de carburant pour le matériel dédié à la coupe de bois.

- | | | |
|---------------|--|----------|
| ➤ Intermarché | Ticket de caisse du 14/09/2023 d'un montant de | 68.94 € |
| ➤ Casino | Ticket de caisse du 16/09/2023 d'un montant de | 105.18 € |

Les factures correspondants aux frais de bouche s'élèvent à **174.12 €**

- | | | |
|------------------|--|---------|
| ➤ Total Energies | Ticket de caisse du 18/09/2023 d'un montant de | 39.98 € |
| ➤ Total Energies | Ticket de caisse du 19/09/2023 d'un montant de | 19.90 € |

Les factures correspondants aux frais de carburant s'élèvent à **59.88 €**

Le règlement de ces frais ne pouvant s'effectuer par mandat administratif, M. Patrick CHABERT a réglé les factures par ses propres moyens. Il convient de lui rembourser les sommes engagées.

Le Conseil Syndical à unanimité, décide :

- De **REMBOURSER** à M. Patrick CHABERT :
 - la somme de 174.12 € correspondant aux frais de bouche, somme qui sera imputée sur le budget de l'AFPa de Villard Reymond à l'article 6257.
 - la somme de 59.88 € correspondant aux frais de carburant, somme qui sera imputée sur le budget de l'AFPa de Villard Reymond à l'article 60622.

La somme totale à rembourser à M. Patrick CHABERT s'élève à 234.00 €

BILAN DE L'ESTIVE 2023

Reprise des points principaux de la réunion avec le Groupement Pastoral :

- Présence des moutons au Cassous en mai, mais que partiellement du fait du manque de filet.
- Constat de l'arrivée tardive des bovins.
- Chalet des Alpagnes : Mauvais fonctionnement du chauffe-eau – RAS pour les toilettes sèches.
- Clot de la Selle non brouté (à notre demande pour des raisons sanitaires).
- Pré-Gentil : Les moutons sont montés chaque jour pendant un mois et demi.
- Corbière : Risque de chutes de pierres pour une trop petite surface
- Villaret : Brouté autour du hameau, mais pas la parcelle au-dessus du hameau.

CONVENTION PLURIANNUELLE

- La convention pluriannuelle devra être rédigée sur la base du dernier modèle disponible puis validée avec le Conseil Syndical puis le Groupement Pastoral.
- La liste des parcelles devra être précisée sur la base de la déclaration PAC (à fournir par le Groupement Pastoral par une description graphique).
- Etat des lieux de fin d'estive : Il devra être décrit dans la Convention. Prévoir son organisation avec la FAI. Les frais seront à répartir entre l'AFPa et le Groupement Pastoral.
- Action Bernard : Rédiger/remplir le modèle de Convention, réaliser la liste des parcelles AFP qui sont déclarées dans la PAC.

AFFOUAGE DU 16 SEPTEMBRE 2023

- La journée s'est très bien passée.

TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE

- Les travaux sont définis sur la base de 10 000 €.

RETOUR SUR LA REUNION AVEC LES ELEVEURS

La réunion avait été décalée avant ce Conseil Syndical.

Afin de poursuivre notre collaboration, le Groupement Pastoral propose les avancées suivantes :

- Participation manuelle lors des travaux de débroussaillage.
- Participation financière aux travaux de débroussaillage (à reporter sur les années suivantes puisque le dossier 2024 est entièrement géré par l'AFP).
- Recherche d'une solution d'abreuvement sur le col (prévue en cours d'estive 2024).
- Pour minimiser la montée tardive des bovins, le Groupement Pastoral fera passer dès leur arrivée, les moutons sur la parcelle de St Philomène.

DIVERS

Sangliers :

- Jean Pierre a pris contact avec Vincent le chasseur. Celui-ci informe que l'agrainage est maintenant interdit et que dans la délivrance de leur carte de chasse, il est compris une somme pour indemniser les éleveurs en cas de dégâts effectués notamment par les sangliers. Les éleveurs doivent bien sûr effectuer une demande. (Vérification auprès de l'ACCA de Villard Reymond).

La séance est levée à 17h30

Villard-Reymond, le 8 novembre 2023

La Présidente

Chantal THEYSSET

 Association Foncière Pastorale
de VILLARD-REYMOND
38520